



**Favoriser les déplacements doux
et les économies d'énergie**

➡ Dossier P.10

INFOS PRATIQUES

URGENCES

- **CENTRE ANTI-POISONS** : 02 99 59 22 22
- **HÔPITAL PRIVÉ SÉVIGNÉ** : 08 25 74 35 50
Service d'urgence 24 h/24 : 02 99 25 52 49
- **POLICE NATIONALE** : 02 57 87 10 05 ou 17
- **POLICE MUNICIPALE** : 02 99 83 52 14 / 06 09 35 73 92
(du lundi au vendredi, de 8h à 18h ; le samedi, de 8h à 16h) police.municipale@ville-cesson-sevigne.fr
- **POMPIERS** : 18
- **SAMU 35** : 15
- **URGENCE sans abri** : 115
- **PHARMACIES DE GARDE** : 32 37
- **VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**
Violences conjugales : 02 99 54 44 88 - 24h/24 et 7j/7
3919 : ou 114 numéro d'écoute national, de 9h à 19h ,
Signalement en ligne : www.arretonslesviolences.gouv.fr
- **VIOLENCES SUR LES ENFANTS** : 119
- **CIDFF 35** (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) : 02 99 30 80 89
- **Couples et familles (conseil conjugal et familial)** :
06 02 50 69 39 ; couplesetfamilles35@gmail.com
- **SOS parentalité** : 09 74 76 39 63
- **Clic'alli'âges** : 02 99 77 35 13
- **CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale)** :
02 99 02 20 20
- **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)** : 0 800 35 35 05
- **La Croix Rouge** : 09 70 28 30 00 (numéro gratuite, 7j/7, de 8h à 20h)
- **Solitud'écoute** : 0 800 47 47 88 (association les Petites Frères des Pauvres) de 15h à 20h, 7j/7
- **EAU DU BASSIN RENNAIS**, service usagers :
02 23 22 00 00 ; www.eaudubassinrennais.fr ;
renseignements, tél. : 02 23 62 24 10
- **VOIRIE RENNES MÉTROPOLÉ**, tél. : 02 23 6229 82
www.metropole.rennes.fr

DÉCHETTERIE

Lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18h (fermée le jeudi après-midi). Appel gratuit : 0 800 01 14 31

CONSEIL MUNICIPAL

La séance du prochain conseil municipal aura lieu **mercredi 16 décembre**, à 19h, à l'Espace Citoyen.

MAIRIE

1, Esplanade de l'Hôtel de Ville

02 99 83 52 00 ; espace.citoyen@ville-cesson-sevigne.fr

Les horaires de l'Accueil général - Espace Citoyen

Période scolaire et période de vacances scolaires : lundi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 ; mardi (fermé le matin) de 13h à 17h30 ; mercredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 ; jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 ; vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h ; samedi, de 9h à 12h.

Les horaires de la Mairie et de la Mairie annexe

Lundi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h15 ; mardi (fermé au public le matin), de 13h à 17h15 ; mercredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h15 ; jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h15 ; vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

www.ville-cesson-sevigne.fr

Horaires spéciaux : fêtes de fin d'année

Les services de la mairie (Espace Citoyen, mairie et mairie-annexe) seront ouverts **jeudi 24 et jeudi 31 décembre** de 8h30 à 12h. (Ils seront fermés l'après-midi).

LES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE

- **Le Maire Jean-Pierre Savignac reçoit sur rendez-vous, chaque jeudi de 8h30 à 10h.** Tél. : 02 99 83 52 00

- Les adjoints tiennent une permanence chaque samedi de 10h à 12h, à l'Espace Citoyen

► Permanences des élus

Jusqu'au 4 décembre : Jeanne FÉRET

Du 5 au 11 décembre : Yannick GABORIEAU

Du 12 au 18 décembre : Françoise GOBAILLE

Du 19 au 25 décembre : Jean-Pierre SAVIGNAC

Du 26 décembre au 31 décembre : Christian PARISOT

Distribution du Cim et de l'Agenda

À noter : compte-tenu du contexte sanitaire, de très nombreux événements ont été annulés. Par conséquent, l'Agenda du 15 novembre n'a pas été publié.

Pour tout problème de distribution du Cim ou de l'Agenda, contactez le distributeur JLM Services au 06 19 92 57 49 ou jlm.services@free.fr (copie du mail au service : communication@ville-cesson-sevigne.fr).

Le Docteur Adeline Pforr vous informe de son installation à compter du 02/01/2021 à la maison médicale de la Monniais, 2 rue de la Fontaine (Tél. : 02 99 05 23 23) en remplacement du Docteur Isabelle Robert-Edan et en association avec les Docteur Franck Bidault et Varescon Gault.



► ÉDITO



© Jérôme Parmentier

Aider et soutenir le plus possible ceux qui subissent le plus durement la crise

Favoriser les déplacements doux et les économies d'énergie

DOSSIER

10

► SOMMAIRE

Actus	5
Expressions politiques	16
Conseil municipal	18
Développement durable	19
Arrêt sur images	20
Initiatives	23
Culture	24
Sports	26
Vie associative	27

Les mois passent et les difficultés perdurent. Je pense en particulier aux commerçants et à leurs salariés qui ont déjà enduré une première fermeture en début d'année et qui, avec ce second confinement, subissent encore un coup d'arrêt de leur activité.

Avec la majorité municipale, nous avons décidé, en concertation avec les associations de commerçants, de mettre en place un plan d'aides complémentaires à celles de l'État et des autres collectivités. Celui-ci reprend deux axes du premier : les exonérations des droits de terrasse pour le premier semestre 2021 (à la réouverture des bars et restaurants) ainsi que des loyers de nos cellules commerciales jusqu'à la fin de l'année ; et l'information des Cessonnais via les supports numériques de la Ville, portant sur les commerces qui pratiquent le « Click and collect ». Il est de notre responsabilité de permettre à nos commerçants de continuer à travailler pendant cette période difficile.

Afin de compléter ces dispositions, nous avons entériné la création d'une cellule de conseil gratuite. Deux experts comptables se tiennent ainsi à la disposition des commerçants, afin de les informer et de les guider dans la jungle des différentes aides (État, Région, Métropole, URSSAF...). Trop sou-

vent, faute d'information, ceux-ci ne bénéficient pas de certains dispositifs d'aides.

Je tiens également à remercier le personnel communal qui, lors de ce second épisode de confinement, se mobilise pour aller aider et soutenir leurs collègues dans des services sous tension comme les Établissement Médico-Sociaux (EMS), la maison de l'enfance ou les écoles dans lesquelles près de 1 700 masques pour enfants (6 à 11 ans) ont été distribués.

Protégez-vous et protégez votre famille.

De nombreux événements sont annulés. Cependant, certains font des propositions, à l'image des élus du Conseil Municipal des jeunes (CMJ) qui organisent la 1^{ère} édition de "Cesson-Sévigné a du talent" via la vidéo. Je vous invite à y participer.

À l'heure où nous imprimons, nous ne savons pas encore quelles seront les mesures en vigueur pour les vacances de fin d'année, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter quoi qu'il en soit un Joyeux Noël, et que l'essentiel de la fête soit préservé pour chacun de vous.

Votre Maire
Jean-Pierre Savignac



Directeur de la publication : Jean-Pierre Savignac
Élue référente : Jeanne Féret, adjointe à la vie citoyenne et à la communication

Rédaction : Nathalie Coldefy et Florence Thierry.
communication@ville-cesson-sevigne.fr
Tél. : 02 99 83 52 00.

Création maquette : Studio Bigot

Impression : Bemo Graphic

Distribution : JLM Services
Tél. : 06 19 92 57 49 - jlm.services@free.fr

• **Couverture :** Forum de la mobilité urbaine, septembre 2020 © Ville de Cesson-Sévigné

• **Parution bi-mensuelle.**

• **Tirage :** 10 200 exemplaires
Dépôt légal : à parution

Le journal municipal est imprimé sur un papier certifié, issu de forêts gérées durablement.

REMISE DES DOCUMENTS par mail à :
communication@ville-cesson-sevigne.fr

Cesson-Sévigné Informations-Magazine
du 1^{er} janvier 2021 :
dernier délai, **lundi 7 décembre**, avant 12h.

Agenda du 15 janvier 2021 :
dernier délai, **lundi 21 décembre**, avant 12h.

COMITÉ DE JUMELAGE

En raison des conditions sanitaires, le comité de jumelage n'organisera pas de marché de Noël cette année.

MARCHÉS PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Traditionnellement, des marchés supplémentaires ont lieu avant les fêtes de Noël. Consultez le site internet de la Ville, www.ville-cesson-sevigne.fr pour savoir s'ils pourront se tenir cette année.

BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL

La boîte aux lettres du Père Noël sera installée devant le Pont des arts, **du mardi 1^{er} décembre au vendredi 18 décembre**. Il est proposé aux enfants de 3 à 8 ans de participer à un concours de dessins et/ou de textes sur le thème de Noël et de la fraternité, afin de ne pas oublier les personnes seules ou isolées dans ce moment festif. Les enfants pourront déposer leurs réalisations dans cette boîte aux lettres et elles seront exposées à la mairie du mercredi 2 décembre au mercredi 6 janvier.

À l'attention des parents : merci de bien indiquer les nom, prénom, âge et adresse de votre enfant sur les courriers et créations déposés dans la boîte aux lettres. (À noter : il n'y

aura pas l'événement "Noël des Petits Cessonnois" ne pourra pas être organisé en janvier. Une remise des prix est toutefois envisagée courant janvier (à définir selon l'évolution des conditions sanitaires).

INSEE : ENQUÊTE

L'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) réalise des enquêtes statistiques sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...).

Un échantillon de logements concerne la commune. Les ménages concernés seront interrogés **du 28 décembre au 16 janvier 2021** par Isabelle Cartelet, enquêtrice de l'INSEE, munie d'une carte officielle. Ils sont prévenus individuellement par lettre.

La participation à l'enquête est obligatoire. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

EAU DU BASSIN RENNAIS

Familles nombreuses : une aide pour payer votre facture d'eau et d'assainissement

Vous avez 3 enfants à charge ou plus ? Faites votre demande avant le 31 décembre 2020 pour bénéficier d'une déduction d'au moins 30 € par an



sur votre prochaine facture d'eau et d'assainissement !

Retrouvez les conditions d'éligibilité et justificatifs à fournir (copies des derniers avis d'imposition et de taxe d'habitation, du livret de famille et de la facture d'eau) sur

www.monagence.eaudubassinrennais.fr (Rubriques Informations et Conseils / Les aides financières / Dispositif Crédit Eau Famille Nombreuse) ou aux coordonnées indiquées sur la facture d'eau et d'assainissement.

Cette aide, appelée Crédit Eau Famille Nombreuse, a été créée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Rennes Métropole pour prendre en considération une consommation d'eau plus élevée du fait de la composition du foyer.

La demande de Crédit Eau Famille Nombreuse est à renouveler chaque année avant le 31 décembre.



MAINTENANCE DE VOTRE TOITURE

Artisan : Réparation, Rénovation, Démoussage Toits ardoises naturelles, fibrociment et Zinc Etanchéité cheminée. Urgence/Dégâts des eaux

J.M. CHAUVEL - COUVERTURE

8 rue du Petit Gilles CESSON-SEVIGNE

📍 RECENSEMENT AGRICOLE

Tous les 10 ans, le ministère de l'agriculture recense toutes les exploitations agricoles en France. L'objectif est de collecter un très grand nombre de données pour avoir une image précise de l'agriculture française aujourd'hui et guider les prises de décisions pour l'agriculture de demain. Toutes les exploitations agricoles sont concernées. Les données individuelles concernées resteront confidentielles et utilisées uniquement à des fins statistiques.

La collecte a débuté en octobre et va se poursuivre jusqu'en avril 2021. Les premiers résultats seront disponibles fin 2021.

Contact : www.srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

📍 CESSON-SÉVIGNÉ A DU TALENT



Le concours "Cesson-Sévigé a du talent" est organisé par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Il est ouvert aux Cessonnais et aux Cessonnaises ainsi qu'à toutes personnes souhaitant partager leur passion : danse, chant, dessin, musique, magie, humour ou autres...

En raison de la crise sanitaire, le CMJ a décidé d'organiser cette action à distance via la vidéo. La période pour s'inscrire et participer est fixée **du mercredi 9 décembre 2020 à 8h au dimanche 10 janvier 2021 à 23h** via

📍 ÉTAT CIVIL

du 06/10/2020 au 31/10/2020

Naissances

- Isha FRANÇOIS
- Iyad BELDJILALI
- Manon LEFAIX LE DUFF

Mariages

- Bruno SONNET et Karine PINCEPOCHE
- Hermann MÉLAN et Safa GHIDHAOUI
- Tanguy GIGAREL et Féléna DESBOUCHAGES
- Josselin BERNARD et Marie LEROY

Décès

- Annick BOURDÉ, veuve LAPORTE, 82 ans
- Jeannine BRUSCHI, épouse ROGUE, 85 ans
- Roger DIARD, 81 ans
- Marie FLOCH, veuve GRALL, 100 ans
- Mauricette GROSCOLAS, veuve SUPRIN, 93 ans

- Madeleine GUÉRIN, veuve LABBÉ, 90 ans
- Geneviève HUGON, épouse MASSON, 76 ans
- Claude JAIGU, 94 ans
- Paulette LEFEBVRE, veuve BOURET, 89 ans
- Jeannine LEMÉ, veuve BOURGALAIS, 86 ans
- Christiane L'HÉNORET, veuve PLEIBER, 92 ans
- André PINSARD, 83 ans
- Rolande THÉOFF, épouse AUSSANT, 86 ans
- Pierre DESHAYES, 95 ans
- Marie-Pierre VERON, épouse BRUEZIÈRE, 64 ans
- Simone HUET, veuve DESSAUGES, 83 ans
- Michel DENOUEL, 67 ans
- Marie-Andrée NICOLAS, veuve CORNEC, 78 ans
- Gabrielle VOUZELAUD, épouse CARRIAT, 86 ans
- Rayane LAHLOU, 17 ans
- Daniel RIOT, 76 ans
- Bernard MAZURIER, 67 ans
- Joseph QUINTON, 92 ans

le site internet de la Ville : www.ville-cesson-sevigne.fr

Le numéro d'une durée maximum de quatre minutes sous forme de vidéo (format MP4 ou AVI) présenté par les candidats peut être réalisé en solo, en duo ou en trio. Quatre catégories sont aussi ouvertes : moins de 10 ans, les 10 à 20 ans, les plus de 20 ans et/ou en famille.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une participation si celle-ci ne correspond pas aux obligations de ce présent règlement de participation. En s'inscrivant, les participants doivent accepter ce présent règlement. Toute vidéo à caractère sexiste, diffamatoire, discriminante, raciste ou ne respectant les règles du

vivre-ensemble ainsi que le présent règlement se verra refuser son inscription. Les organisateurs informeront dans ce cas le ou les candidats à l'initiative de la création de ce support vidéo.

Le jury de sélection sera composé des membres du CMJ ainsi que des élus de la municipalité.

Si les conditions sanitaires le permettent, une projection des numéros aura lieu. Chaque participant se verra remettre un diplôme pour sa participation et un lot selon le choix du jury.

Retrouvez le règlement sur le site internet de la Ville.

Contact : 07 87 55 24 41
cmj@ville-cesson-sevigne.fr

ACTION EMPLOI CESSON

Accueil physique uniquement sur rendez-vous pris par mail
pae.aec.cessonsevigne@gmail.com ou
 par téléphone au 02 99 83 25 96.

CLIC ALLIAGES

Afin de garantir un accueil dans de bonnes conditions, l'accueil physique se fait désormais uniquement sur RDV. L'accueil téléphonique reste accessible aux horaires habituels du CLIC.

Tél. : 02 99 77 35 13

Mail : accueil@clic-alliages.fr

RAM (relais assistants maternels)

Permanence téléphonique au
 02 99 83 52 00 (serveur vocal prononcez "relais assistants maternels")
 Un rendez-vous téléphonique sera programmé.

Pour les permanences suivantes prendre rendez-vous auprès du service d'Action Sociale et des Solidarités au 02 99 83 52 00 :

CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles)

Judis 3 et 17 décembre, de 14h à 17h.

Couples et familles (conseil conjugal et familial)

Lundi 7 décembre, de 15h à 18h.

RYTHMES SCOLAIRES

La consultation des familles sur les rythmes scolaires initialement prévue du 2 au 13 novembre a été annulée en raison de l'actualité sanitaire. La Municipalité rouvrira cette réflexion

quand le contexte sera plus propice à la réunion des acteurs de la vie scolaire.

URBANISME

Permis de construire accordés du 01/10/2020 au 01/11/2020

- 46, cours de la Vilaine : création d'un logement par changement de destination et surélévation ;
- rue Robert Keller : construction d'un immeuble d'activités tertiaires ;
- 16, rue de la Plesse : construction d'une maison individuelle ;
- Les Champs Blancs : construction d'un immeuble d'activités tertiaires ;
- 15, rue de Bray : construction d'un immeuble d'activités industrielles ;

- 113, bd de Dézerseul : modifications non substantielles de l'aspect extérieur ;
- 5, rue de la Lande Sèche : modification des clôtures.

Rejet tacite

- rue du Chêne Morand - Pré devant : construction d'une maison individuelle.

Lotissement

- 1, rue de la Petite Monniais : division en vue de construire ;
- rue de la Petite Monniais : division en vue de construire.

CONCILIEUR DE JUSTICE

La municipalité remercie sincèrement monsieur Guy Hervé pour son engagement bénévole en tant que conciliateur de justice pour la commune pendant 20 ans. En attendant le recrutement d'un nouveau conciliateur pour proposer de nouveau des permanences à l'Espace Citoyen, vous pouvez vous rendre sur le site internet www.conciliateurs-defrance.fr pour être orienté vers le conciliateur de justice le plus proche (Chantepie, Liffre ou Rennes).

Comment candidater ?

Plusieurs conditions sont nécessaires pour proposer sa candidature en tant que conciliateur de justice :

- être majeur ;
- jouir de ses droits civiques et politiques ;
- n'être investi d'aucun mandat électif dans le ressort de la cour d'appel où il exerce ;
- ne pas exercer d'activité judiciaire à quelque titre que ce soit : délégué du procureur, médiateur, assesseur, gérant de tutelle, etc. ;
- justifier d'une formation ou d'une expérience juridique et faire état de compétences qualifiant particulièrement le candidat pour exercer ces

fonctions.

Le candidat adresse au magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice du tribunal judiciaire dans le ressort duquel il souhaite exercer ses fonctions :

- une lettre manuscrite indiquant les motifs qui le déterminent à se porter candidat ;
- un curriculum vitae ;
- une attestation sur l'honneur ;
- les justificatifs attestant d'une formation ou d'une expérience juridique et faisant état de compétences le qualifiant particulièrement pour exercer ces fonctions.

Le candidat peut faire parvenir ces documents par voie électronique. Au préalable, les candidats peuvent aussi se renseigner et manifester leur souhait d'exercer la fonction de conciliateur de justice auprès d'une association de conciliateurs de justice de cour d'appel (ACA).

Plus d'informations sur le site internet www.conciliateurs.fr.

LA PASSERELLE

L'épicerie sociale reste ouverte pendant la période de confinement. Elle apporte une aide alimentaire aux plus démunis sur rendez-vous.
 Contact : Raymonde Billaud au
 06 81 12 74 96

DES TRAVAUX AU STADE D'EAUX-VIVES

Le niveau d'eau de la Vilaine a fortement baissé à la fin du mois d'octobre pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance aux stade d'eaux-vives :

- l'élagage des arbres tombés dans la rivière après la tempête "Alex" ;
- le remplacement du vérin, des joints d'étanchéité et des rails de support de la vanne toit (vanne qui contrôle le débit dans la rivière sportive) ;
- la vérification des pompes et supports de pompes (les pompes permettent de réalimenter le stock d'eau) ;
- la pose de pelouses synthétiques sur les zones d'embarquement.

Afin de nettoyer le dessous de la vanne, les agents de la base sports nature ont demandé le renfort de gardiens de la Ville, d'éducateurs de la piscine et d'agents des services Techniques. Au total, 30 tonnes de sable ont été enlevées à la pelle.



30 tonnes de sable ont été enlevées au stade d'eaux-vives par des agents de la Ville.



MERCEDES HAIECH, CHERCHEUSE EN MATHÉMATIQUES, LAURÉATE DU PRIX JEUNES TALENTS L'ORÉAL-UNESCO

Le prix souhaite Jeunes talents L'Oréal-Unesco pour les femmes et la science a pour objectif de valoriser les femmes qui s'investissent et embrassent une carrière dans les domaines scientifiques. « Il y a trop peu de femmes en mathématiques » observe-t-elle.

« J'aime les mathématiques depuis le collège. Le déclic ? En 3^e, un professeur avait donné un challenge à faire. J'ai mis du temps à trouver la solution et j'y ai pris beaucoup de plaisir » raconte la jeune femme de 27 ans.

Après avoir fait ses études à l'ENS (École Normale Supérieure), elle est actuellement en 3^e année de doctorat à l'université de Rennes 1, en mathématiques fondamentales. « Je suis



Mercedes Haiech.

spécialisée en géométrie algébrique, c'est-à-dire un mélange d'algèbre et de géométrie. L'enjeu de mes recherches est de comprendre le comportement d'équations différentielles

et de leurs solutions grâce à des outils croisés issus de l'algèbre et de la géométrie » explique la passionnée. Elle a obtenu la somme de 15 000 € qui va être consacrée à la recherche.



27 rue de Bray 35 510 Cesson-Sévigné
 tél 02 99 26 98 34
 port 06 13 67 04 56
www.priouldecoration.com
contact@priouldecoration.com
facebook.com/PrioulDecoration

- peinture intérieure
- peinture décorative
- enduits (chaux, italien, argile...)
- ravalement, peintures extérieures
- revêtements muraux (tapisserie, patent...)
- revêtements sols naturels ou synthétiques (lames PVC, moquette, lino, stratifié, sisal, bolon)

V I S U A L

OPTICIEN DEPUIS 1959

EVAD-1
LIVE SPORT!

SPORTS CONNECTED EYEWEAR

**Vos données en live pour
une nouvelle expérience sportive**

02 99 83 94 96

OPTIQUE VISUAL CESSON
 8 Place de l'Église
 35 510 Cesson Sévigné

S'ENGAGE

Toutes les prestations sont maintenues.

ENTRETIEN
DU DOMICILE

ENTRETIEN DES
ESPACES VERTS

GARDE
D'ENFANTS

AIDE À LA
PERSONNE

AGENCE DE CHANTEPIE
02 22 91 04 10
chantepie@essentiel-domicile.fr

Avis Vérifiés ★★★★★ 4,5/5

www.essentiel-domicile.fr

HULINE Patrice

Plomberie - Chauffage

NEUF ET RÉNOVATION
 Aménagement salle de bain
 Remplacement de chaudières

48 rue de Bray - 35510 CESSON-SÉVIGNÉ - Tél : **02 99 83 74 28** - patricehuline@orange.fr

🏊 PISCINE SPORTS ET LOISIRS

En raison des conditions sanitaires, pendant le mois de novembre, la piscine était fermée le week-end. Elle restait ouverte en semaine uniquement pour les scolaires et les sportifs de haut niveau. Une séance de kayak polo a ainsi pu être proposée aux enfants du centre de loisirs pendant les vacances de la Toussaint.

Consultez le site internet de la Ville, www.ville-cesson-sevigne.fr pour plus d'informations.

Contact : 02 99 83 52 10



Séance de kayak polo avec les enfants du centre de loisirs, pendant les vacances.

👴 SÉJOURS SÉNIORS

Les communes de Brécé et Cesson-Sévigné proposent le projet de séjour commun pour les seniors, qui permet aux personnes aux revenus modestes de partir en vacances. Le séjour 2021 est proposé **du 19 au 26 juin** à Saint-Lary-Soula, dans les Midi-Pyrénées, région du Languedoc-Roussillon. Coût du séjour : 415 €

(possibilité de logement seul : 77 € supplémentaires). Coût du transport : une participation de l'ordre de 100 € sera demandée pour le trajet aller-retour en bus.

Fin des inscriptions : 15 décembre.

Un formulaire d'inscription est disponible au service d'Action sociale et des solidarités à la mairie.

Contact : 02 99 83 52 00

🎓 LYCÉE OZANAM

Portes ouvertes **vendredi 29 janvier**, de 17h à 19h ; **samedi 30 janvier**, de 9h à 12h ; **vendredi 9 avril**, de 17h à 19h. **À noter** : ouverture du collège Léontine Dolivet sur le site **à la rentrée 2021** (les portes ouvertes se feront en même temps que celles du lycée). 02 99 83 97 40 www.lycee-ozanam35.fr

✂️ INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DU CCAS

Lors de la crise sanitaire, le CCAS (centre communal d'action sociale) a assuré un rôle de coordination, de relais auprès des habitants et des différents services afin de maintenir le lien social. Il poursuit son rôle de veille, grâce notamment au registre mis en œuvre pour les plans canicule et grand froid et en cas de crise

sanitaire. Dans ce contexte, les personnes inscrites sur ce registre **sont régulièrement contactées par les professionnels du CCAS** afin de s'assurer de leur bien-être.

Les personnes désirant s'inscrire sur ce registre peuvent le faire à tout moment au CCAS, par téléphone au 02 99 83 52 31, par mail (affaires-

sociales@ville-cesson-sevigne.fr), en déposant ou en renvoyant le coupon ci-dessous au CCAS à la mairie.

Les données transmises sont confidentielles, l'équipe du CCAS n'intervient qu'avec l'accord des personnes inscrites.

Compte tenu du contexte actuel, ce registre est toujours activé.

Nom : _____ Prénom : _____

✂️ Adresse : _____

N° de téléphone : _____



Favoriser les déplacements doux et les économies d'énergie

État, Région, Département, Métropole, Ville... Chacun apporte sa contribution à une relance que nous voudrions plus verte, plus durable, favorable à la santé. Dans ce dossier nous faisons le point sur les nouvelles mobilités et sur les incitations fiscales à la rénovation énergétique des logements.

Offrir une alternative crédible

Économique, écoresponsable, contribuant positivement à la Santé Publique et à la fluidification du trafic pendulaire domicile/travail dans les milieux urbains, le développement des mobilités douces (ou actives) impose, bien souvent, de repenser l'espace public, d'accompagner les usagers dans l'appropriation des pratiques et règles de cohabitation.

Cesson-Sévigné, la Ville jardin, se caractérise par une offre importante de cheminements doux (chemins, pistes cyclables) de plus de 100 km, en développement constant. L'objectif est d'améliorer cette offre en proposant une alternative crédible à la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien.

Pour cela, la Ville s'appuie sur les remontées des associations d'usagers, les contacts directs lors d'événements comme le forum de la mobilité urbaine, les résultats du Baromètre des Villes Cyclables 2019 de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB). Ainsi à l'automne 2019, ce sont 199 usagers des infrastructures cessonaises qui ont participé à l'enquête permettant à la Ville de faire évoluer son « plan vélo / déplacement doux ».

Deux axes structurent le plan vélo :

- Lever les freins entravant ces pratiques ;
- Animer le partage d'expériences positives entre les différents acteurs et usagers, favoriser l'incubation de solutions.



Atelier gravage de vélo avec l'association Rayons d'Action en septembre 2020.

Lever les freins

Améliorer les infrastructures existantes

La Ville, en lien avec Rennes Métropole, agit pour la résorption des points noirs et des discontinuités. Elle favorise le déploiement de nouvelles liaisons intracommunales et/ou extracommunales.

Favoriser la cohabitation et la sécurité des pratiques

Les formations des scolaires (projet vélo en CM1) seront maintenues et généralisées et viendront en soutien de l'APER (Attestation de première éducation à la route).

Une attention particulière à la praticabilité des infrastructures (trottoirs, pistes et bandes cyclables) sera amplifiée particulièrement lors d'épisodes climatiques et de travaux.

Coup de pouce vélo

Dans un souci de santé publique, le gouvernement a souhaité valoriser la pratique du vélo. Depuis fin avril 2020 et **jusqu'au 31 décembre 2020**, il est possible de bénéficier d'un coup de pouce financier (sous forme d'un chèque-réparation de 50 €) pour faire réparer son vélo. www.coupdepoucevelo.fr

Lutte contre le vol

L'offre de stationnement vélo avec arceaux va suivre l'évolution des usages au Pont des Arts et sur la place du marché. À partir du 1^{er} janvier 2021, le gravage des vélos deviendra obligatoire pour les professionnels, la Ville proposera, dès que les conditions sanitaires le permettront, des ateliers gravage et réparation un samedi matin par mois sur la place de l'Église.

Développer l'intermodalité dans les déplacements

La Ville a l'opportunité de développer le potentiel de la halte SNCF, des futures stations de métro qui seront dotées de Vélos Star en libre service. Des parcs relais extra-rocade viendront compléter l'offre intermodale.

Animer le partage d'expériences et contribuer à l'incubation de solution

Le forum de la mobilité urbaine va être pérennisé et la Ville accompagne les associations Rayons d'action et la Petite Rennes lors d'un rendez-vous mensuel place de l'Église (voir ci-contre). Sur ce chapitre, beaucoup reste à écrire. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous inscrire sur le site internet de la Ville, www.ville-cesson-sevigne.fr, rubrique "déplacements doux".



Laurent Griscom, référent Rayons d'Action de l'antenne cessonnaise.

Rayons d'action : une antenne à Cesson-Sévigné

"La pratique du vélo à Cesson-Sévigné augmente, comme dans l'ensemble de la Métropole. Rayons d'Action, association de la Métropole rennaise pour la promotion du vélo comme moyen de déplacement, poursuit sa transformation avec la même dynamique créant l'antenne d'Acigné en octobre dernier.

L'association, autrefois exclusivement rennaise, compte désormais quatre antennes (Saint-Jacques, Chantepie, Cesson-Sévigné et Acigné). Dans ce cadre, l'antenne de Cesson-Sévigné organisera une réunion publique officielle de lancement au printemps prochain pour présenter les démarches de l'association en faveur des mobilités actives à Cesson-Sévigné.

En septembre, lors du Forum de la mobilité urbaine, notre présence a permis de graver 50 vélos dans le cadre de la lutte contre le vol. À partir du printemps prochain, **nous serons présents une fois par mois sur la place de l'Église lors du marché.**

Si vous êtes intéressés par le développement des mobilités actives à Cesson-Sévigné ou que vous souhaitez contribuer aux activités de l'antenne, n'hésitez pas à nous contacter."

Contact : cessonsevigne@rayonsdaction.org



© Laboplans

La zone de rencontre

La zone de rencontre ! Selon l'article du Code de la Route la zone de rencontre est « une Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes et les conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »



À Cesson-Sévigné elles sont situées :

- dans le centre ville : cours de la Vilaine, rue des Vieux Ponts, rue de l'Hôtel de Ville, rue de la Fresnerie, rue du Calvaire ;
- rue de la Chalotais aux abords du Lycée Sévigné.

La cohabitation en sécurité :

Au-delà des règles de priorité et du respect de la vitesse maximum de 20 km/h, c'est bien le respect des autres qui conditionne la sécurité de tous dans les zones de partage.

- Le piéton bien que prioritaire dans cette zone reste attentif à son environnement, par exemple en levant les yeux de son téléphone portable et en étant capable d'entendre les bruits environnants, la sonnette d'un cycle par exemple ;
- Le cycliste doit respecter la limitation de vitesse à 20 km/h. Bien que disposant d'un moyen de locomotion agile, il privilégie les trajectoires lisibles par les autres usagers (éviter de zigzaguer par exemple).
- L'automobiliste, avec la limite de vitesse à 20 km/h va aussi vite que les cyclistes. Il n'y a donc pas nécessité d'accélérer pour dépasser, au risque de mettre en danger les usagers de la zone de rencontre.

Les travaux pour les cheminements doux 2020-2022

Réseau Express Vélo : axe Rennes/Cesson-Sévigné via la ZI Sud-Est

L'objectif du Réseau Express Vélo (REV) est de faire du vélo, et plus encore du VAE (vélo à assistance électrique), une alternative de déplacement à part entière, partout où il constitue une offre crédible et efficace aux modes motorisés. Il a pour vocation de relier Rennes aux communes de la 1^{ère} couronne par des aménagements sécurisés, utilisables en toute circonstance. L'axe REV Rennes/Cesson-Sévigné relie le boulevard Villebois-Mareuil à Rennes jusqu'à la rue de Paris à Cesson-Sévigné. Il traverse et dessert les quartiers du Landry et de la Monnaies, la gare de Cesson-Sévigné et les zones économiques (ZI Sud-Est, ZA de Bray et ZA des Peupliers).

Pour la rue de Bray, la solution en piste bidirectionnelle a été retenue. D'une longueur totale de 4 km, la liaison emprunte majoritairement des voies urbaines dans un environnement de zone d'activités et de zone résidentielle.

Passerelle

Une passerelle piéton/cycles va être installée en septembre 2021 au-dessus

de la voie SNCF aux abords du lotissement du Haut Grippé pour permettre aux habitants de venir dans le centre-ville en toute sécurité. D'une longueur de 33,50 mètres et d'une largeur de 3 mètres, elle sera mise en place courant septembre 2021. Des travaux préparatoires seront nécessaires en 2020. Ils se feront en même temps que la création d'une piste cyclable bi-directionnelle route de Paris du côté gauche

en montant. La rue de la Rigourdière va être réaménagée et l'accès piéton à l'arrêt de bus Star Rigourdière va être amélioré.

Piste cyclable à la Rigourdière

Des travaux pour créer une piste cyclable de l'ordre d'un kilomètre sur le tronçon Rigourdière-Noyal-sur-Vilaine (entre Net Plus et Mouillepie) ont été réalisés au cours du mois de novembre.



star't, ligne de covoiturage

Début 2021, Rennes Métropole et le STAR lanceront star't, une ligne régulière de covoiturage reliant les communes du Rheu, Pacé, Saint-Grégoire et Cesson-Sévigné. Le but : mettre à profit les sièges libres des voitures en circulation pour diminuer les embouteillages sur les zones d'activités de la première couronne, et réduire la pollution. La particularité de ce service ? La mise en relation est gratuite et sans rendez-vous ! Finies les contraintes, bonjour la liberté et la sérénité !

La réussite du projet est dépendante du nombre d'utilisateurs. Le projet commence dès à présent avec la mo-

bilisation d'automobilistes invités à se pré-inscrire sur start.star.fr puis à télécharger l'application star't pour y déclarer leurs trajets dès la fin du confinement. Pour chaque trajet déclaré, STAR vous verse 1 €, même si vous n'avez pas de passagers. Des stands d'information et des ateliers seront organisés à Cesson-Sévigné afin de mobiliser la communauté, et de répondre à vos questions sur le covoiturage. L'arrêt star't de Cesson-ViaSilva a été installé en novembre boulevard des Alliés, au pied du WhiteFields Café ainsi que deux panneaux lumineux en bord de route qui informeront les conducteurs de la présence d'un passager à l'arrêt. La

ligne sera ouverte officiellement aux passagers en début d'année 2021... il n'y aura plus qu'à covoiturer !

Pour plus d'informations : start.star.fr



© Star



Visuel de l'abri de covoiturage qui sera installé à Cesson-Sévigné, en face de White Fields, à ViaSilva.

© Star



Reprise des balades thermiques

La Ville lance la 6^e campagne de thermographies des façades des habitations cet hiver. Les balades thermiques permettent d'évaluer les déperditions énergétiques de votre maison.

Pour bénéficier de ce **pré-diagnostic gratuit** de votre maison, vous devez vous inscrire sur le site de la Ville (www.ville-cesson-sevigne.fr) en envoyant une "Demande d'Intervention" qui précisera l'année de construction de la maison, le type de chauffage actuel et les travaux d'isolation déjà réalisés.

La rénovation avec ÉcoTravo

La rénovation énergétique permet de diminuer le montant de ses factures, de gagner en confort et de donner une plus-value à la valeur de sa maison.

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté par Rennes Métropole en avril 2019 fixe pour ambition de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre par habitant à l'horizon 2030. Compte tenu du poids du secteur de l'habitat dans ce domaine (23 % des émissions de GES), la collectivité veut augmenter sensiblement le nombre et la performance des rénovations énergétiques des logements en proposant des aides financières directes aux copropriétaires et aux propriétaires privés.

PLAN CLIMAT
Rennes
Métropole

UN PROJET DE RÉNOVATION ?

CONSEILS
GRATUITS

AIDES
FINANCIÈRES

**le service public de
la rénovation énergétique
des logements**

0 800 000 353

ecotravo.rennesmetropole.fr

Objectif : rénover 6 000 logements par an à l'horizon 2024 dans la métropole, avec l'ambition d'atteindre le niveau bâtiment basse consommation. Pour accompagner cette montée en charge, Rennes Métropole s'engage à mobiliser une enveloppe de **30 millions d'euros d'ici à 2024**, allouée prioritairement au parc privé.

Lancé au printemps 2019 pour les copropriétés, le dispositif a été étendu le 14 novembre aux propriétaires de maisons individuelles.

► Du nouveau depuis le 1^{er} octobre

MaPrimeRénov' remplace désormais progressivement le CITE (Crédit d'impôt pour la Transition Énergétique). Ce dispositif de l'ANAH (Agence Nationale pour l'amélioration de l'Habitat) est désormais accessible à tous les propriétaires de logements construits depuis plus de 2 ans sans condition de revenus ni de statut (occupant, bailleur, copropriétaire). Tous les travaux d'isolation, de ventilation, de chauffage ou de rénovation globale dont les devis ont été signés à compter du 1^{er} octobre 2020 sont éligibles à MaPrimeRénov'. Cependant la date de dépôt de dossier diffère selon votre profil.

L'aide est calculée en fonction des revenus du foyer et du gain écologique des travaux. Elle est versée par l'État à la fin des travaux, qui doivent être réalisés par un artisan RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Retrouvez plus d'informations ou déposez votre demande sur le site internet : www.maprimerenov.gouv.fr Contactez un conseiller FAIRE et simulez votre aide : 0 808 800 700 ou sur www.faire.gouv.fr/marenov

► Des aides cumulables

Pour une même opération, lorsque les conditions d'éligibilité sont respectées, ma PrimeRénov' est cumuleable avec :

- les aides et l'accompagnement personnalisé gratuit du programme de Rennes Métropole écoTravo ;
- les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ;
- une TVA réduite à 5,5 % ;
- un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) ;
- etc.

Attention toutefois, MaPrimeRénov' n'est pas cumuleable avec l'aide Habiter Mieux Sérénité de l'ANAH ni le CITE qu'elle remplace.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet : Ecotravo.rennesmetropole.fr



4 questions à

Pierre Éon, conseiller métropolitain ; Gisèle El Dib, déléguée à l'environnement et au développement durable ; Michel Gour-solas, délégué aux transports alternatifs et informatique, Yannick Gaborieau, adjoint au développement durable, cadre de vie et voirie.

Il est aujourd'hui connu que l'exposition à la pollution de l'air a des impacts importants sur la santé. Quelles sont les actions que vous envisagez d'entreprendre pour améliorer la qualité de l'air à Cesson-Sévigné ?

Nous proposons de mener, et ce pour la première fois à Cesson-Sévigné, des actions visant à mesurer et contrôler la qualité de l'air extérieur et intérieur. Ces actions s'appuieront sur le "Plan Climat Air Énergie Territorial – 2019-2024" (PCAET) de Rennes Métropole.

Comment comptez-vous procéder ?

Nous savons que la ville est traversée par des axes routiers très fréquentés comme le boulevard des Alliés du Nord au Sud ou la rocade Est. Des polluants réglementés tels que les particules fines sont principalement émis par le secteur du transport. En ce qui concerne les Composés Organiques Volatils, également réglementés, ces derniers seraient majoritairement émis par le secteur résidentiel dans notre ville. Il s'agit donc de réaliser des mesures de ces polluants en collaboration avec Air Breizh, à proximité d'un axe routier très fréquenté et

dans un secteur résidentiel.

Ces mesures seront effectuées dans différentes conditions climatiques et météorologiques. Selon les résultats obtenus, des actions seront mises en œuvre afin de garantir à chacun de pouvoir respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.

Et en ce qui concerne l'air intérieur ?

La problématique de la pollution de l'air intérieur s'impose également aujourd'hui comme une préoccupation importante pour les populations et les pouvoirs publics. Avec le confinement, le temps passé en espaces fermés est encore plus important, il faut donc être plus vigilant. Aucune étude n'a pu être effectuée dans les milieux clos dans notre commune. Nous proposons dans un premier temps, de faire un sondage auprès des Cessonnais pour les sensibiliser à cette problématique et les interroger sur leurs pratiques. En parallèle nous proposerons un cycle de conférences sur le sujet.

Voici en substance, un résumé non exhaustif de notre action et nous vous invitons, bien évidemment à nous contacter à la mairie pour toute question ou suggestion à ce sujet.

Comment allez-vous favoriser les mobilités douces ?

Accompagner le développement des mobilités douces est un sujet complexe qui s'inscrit dans un environnement aux multiples dimensions (infrastructures, usages,...) et qui fait intervenir de nombreux acteurs. Sujet par ailleurs sensible dans la prise de décision car la mobilité en général vient interpeller chacun d'entre nous sur des notions de liberté et d'autonomie. Les dangers principaux seraient de se couper de la réalité et des besoins des usagers, de saupoudrer les mesures sans cohérence globale et de travailler sans synergie avec nos partenaires des collectivités.

Nous travaillons donc la cohérence avec un plan « vélo/déplacements doux » revisité en fonction des opportunités et des remontées de priorité des usagers dont nous confrontons les avancées grâce à des outils comme le « Baromètre Vélo » de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette, des points réguliers avec les usagers, ceci en restant attentifs aux différents types d'usages (scolaire, « vélotaf », déplacements utilitaires (accès aux services et aux commerces), loisirs et pratiques sportives).

Notre priorité est d'améliorer et d'étendre la continuité des itinéraires, afin d'offrir une réelle alternative aux déplacements en voiture individuelle, en particulier pour les déplacements domicile/travail, domicile/établissements scolaires, en anticipant et accompagnant la croissance de notre ville tout en étant intransigeant sur la sécurité d'usage sur ces infrastructures.

Notre méthode ? Réactivité et recherche des « gains rapides » pour les usagers en restant vigilant sur le plan d'ensemble.

☞ EXPRESSION DU GROUPE DES ÉLU.E.S ÉCOLOGISTES ET SOLIDAIRES DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE À CESSON-SÉVIGNÉ : TOUTES ET TOUS ACTEURS DE NOTRE VILLE



Lors de la campagne des élections municipales nous avons fait de votre droit à participer aux affaires de la commune un axe fort de notre programme, partant du principe **que les habitants sont les meilleurs experts de leur vi(II)e au quotidien.**

Nous observons avec satisfaction la prise de conscience de la Majorité à ce sujet au travers notamment de ses engagements en matière de budget participatif.

À l'occasion du vote, le 4 novembre dernier, du nouveau Règlement Intérieur du Conseil Municipal, document qui entérine certains mécanismes de démocratie locale, nous avons insisté sur deux points qui nous semblent essentiels :

L'article 23 de ce nouveau Règlement Intérieur permet d'organiser des **référendums d'initiative citoyenne.**

Aussi, si 1/5^e des Cessonaises et des Cessonais organisent une pétition pour demander à être consultés sur un enjeu local, le Conseil Municipal aura l'obligation de voter sur l'organisation d'un référendum local.

1/5^e des électeurs c'est environ 2 600 personnes, rendant cet outil quasiment inapplicable.

► **Proposition : Mettre en place une mesure innovante qui engagerait moralement le Maire à consulter la population dès 650 signataires (5 % des habitants).**

Nous avons également insisté sur la nécessité de **diffuser les séances du Conseil Municipal en direct et en différé sur internet.**

En effet, pour beaucoup de personnes il n'est pas toujours aisé de se rendre à l'Espace citoyen un mercredi soir à 19h. En période Covid, cette possibilité est même drastiquement limitée.

Pourtant, c'est à ce moment que sont discutées et votées les principales mesures pour notre ville ; les habitants ont donc le droit d'en être informés. Monsieur le Maire s'est engagé à se renseigner sur les prestations pour permettre une telle diffusion en ligne.

► **Proposition : Assurer une diffusion en direct et en différé des séances du Conseil Municipal sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville.**

Des difficultés à boucler les fins de mois ?

Demandez un coup de pouce au CCAS !

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour objectif d'aider les personnes en difficultés financières en attribuant, après étude de la situation, une aide pécuniaire directe, une aide alimentaire ou encore la gratuité des transports en commun par exemple.

Le CCAS, situé dans l'Hôtel de Ville, est ouvert tous les jours de la semaine de 8h30 à 12h et de 13h à 17h15 (sauf le mardi matin), sans RDV, et assure une permanence téléphonique au 02 99 83 52 00.

Notre permanence de décembre sous réserve de la situation sanitaire :

Samedi 12 décembre à 11h, salle du Pressoir

✉ elu.e.s-ecologistes-solidaires@ville-cesson-sevigne.fr



@cessonecologiqueetsolidaire



@Cessonsolidaire

❖ EXPRESSION DE LA MAJORITÉ

PROTÉGEZ-VOUS ET VOS PROCHES, MAIS GARDONS LE LIEN



À l'heure de ce deuxième confinement, l'adaptation et la solidarité de chacun sont mises à contribution. Aussi nous souhaitons remercier et encourager à maintenir ces efforts individuels et collectifs.

Les services de la Municipalité restent mobilisés parce que au sein de chaque service il y a des agents qui s'investissent dans leur mission au quotidien pour vous servir : au CCAS, dans les écoles, dans les établissements médico-sociaux, dans les services de la Police Municipale, techniques, administratifs, des sports et de la culture.

La Wifi dans les résidences d'Automne et Beausoleil

À la suite du premier confinement, les résidents d'Automne et de Beausoleil ont demandé à avoir facilement accès à Internet pour pouvoir communiquer avec leurs proches. Ce sera chose faite au cours de ce mois de décembre : la Wifi couvrira les deux résidences.

Les associations de solidarité restent ouvertes sur rendez-vous, parce que au sein de chaque association il y a des personnes engagées bénévolement pour se rendre utiles aux autres : la Passerelle (l'épicerie sociale et solidaire) et Action Emploi Cesson.

Les commerces s'adaptent pour garder ce précieux lien avec vous parce derrière chaque commerce il y a une personne qui crée son emploi et des emplois ; et participe au maintien du lien social. **Retrouvez la liste des commerces qui proposent de la vente à emporter ou de la livraison sur le site internet de la Ville.**

Soutien à l'économie cessonnaise

Dans un contexte économique inédit et imprévisible, nous sommes solidaires des commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs, souvent seuls et démunis face à cette crise, en leur proposant une assistance

téléphonique. Deux experts comptables, bénévoles, se relaient pour écouter, comprendre et apporter des informations économiques concrètes à ces acteurs Cessonnais, maillons essentiels de la vie quotidienne de tous.

Priorité à l'économie locale

Pourquoi chercher ailleurs ce que nous pouvons trouver à proximité ? Si Internet accélère la croissance de certains opérateurs mondiaux, alors découvrons, chez nous, l'offre que les commerçants de proximité nous proposent par Internet, mail ou appel téléphonique : cadeaux, livres, articles de sport, vêtements, décoration, etc. et bien sûr tout ce qu'il faut pour préparer un excellent repas chez soi. C'est cela aussi la solidarité avec l'économie locale.

Les élus de la Majorité sont à votre écoute avec le maintien de leur permanence à l'Espace Citoyen tous les samedis de 10h à 12h parce que derrière chaque élu se trouve un habitant engagé à vos côtés.

Et vous dans vos quartiers vous vous organisez pour maintenir l'échange et la bienveillance entre voisins, parce que dans chaque quartier, dans chaque rue, il y a besoin de ces échanges si précieux et il y a probablement des personnes plus faibles ou plus fragiles qui apprécieront votre aide.

Vous êtes plus de 9 000 foyers et 1 000 entreprises à recevoir le CIM chaque mois. Vous nous suivez sur les réseaux sociaux : 4 609 sur Facebook, 2 847 sur Twitter, 2 525 sur Instagram : c'est aussi une manière de maintenir ce lien entre vous et la municipalité.

En cette période de fin d'année, nous vous souhaitons de passer, malgré ce contexte, de belles fêtes de Noël en prenant soin de vous et de vos proches.

L'équipe de la Majorité

Voici les principales délibérations de la séance du Conseil municipal du mercredi 4 novembre. Le compte rendu sommaire des délibérations est disponible sur le site internet de la Ville : www.ville-cesson-sevigne.fr

Le conseil municipal est informé par M. le Maire des décisions suivantes :

- la SARL Ateliers Ferret architectures de Bordeaux a été désignée lauréat du concours de maîtrise d'œuvre par le jury du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement sportif et culturel.
- l'arrêt du décompte d'une somme de 294 123,03 € HT (hors actualisation/révision) du lot n°4 Couverture, ardoise et zinguerie a été conclu dans le cadre de l'opération de travaux de la restructuration de l'église
- la demande de reconduction au titre de 2021 d'une subvention contrat de territoire pour un montant total de 88 941 €, réparti pour les actions suivantes :
 - ▶ programmation culturelle : 67 700 € ;
 - ▶ rivière sportive : 17 000 € ;
 - ▶ Galerie Pictura : 4 241 € ;
- la sollicitation de l'État au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) "part exceptionnelle" pour une aide au financement du projet de rénovation de la ferme de Tizé.

ZAC Les Pierrins : compte rendu annuel

Les élus ont approuvé à l'unanimité le compte rendu financier arrêté au 31 décembre 2019 présenté par la SPLA ViaSilva concernant la ZAC Les Pierrins. 477 logements sont en cours de construction. Ils seront livrés au mieux fin 2021- début 2022.

Procédure de désaffectation matérielle d'un bien immobilier communal.

La désaffectation effective de la bâtisse existante et de la parcelle, située 47-49 boulevard de Dézerseul a été constaté, représentant une surface d'environ 1 000 m².

Valorisation des certificats d'économie d'énergie

La Région a été désignée comme "regroupeur" pour le dépôt de dossiers de certificats d'économies d'énergie (CCE). Les élus ont sollicité à l'unanimité l'accompagnement de l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes) pour le montage technique administratif des dossiers de CCE.

Règlement intérieur du conseil municipal

Un projet d'amendement à l'article 14 a été rejeté par 27 voix Pour et 6 voix Contre.

Le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité (6 abstentions) pour la mandature 2020-2026.

Coopération décentralisée

Les élus ont approuvé à l'unanimité la convention de coopération décentralisée avec la commune de Dankassari pour une durée de trois ans, de 2021 à 2023. Ils ont approuvé à l'unanimité la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de coopération décentralisée avec l'association AESCD (Association d'échanges Solidaires Cesson Dankassari) pour une durée de trois ans.

Prime exceptionnelle COVID 19

La prime exceptionnelle "COVID 19" a été instaurée à l'unanimité dans la commune de Cesson-Sévigné aux agents suivants :

- agents ayant travaillé en présentiel "simple" à raison de 10 € par jour ;
- agents ayant travaillé en présentiel avec contact permanent à l'extérieur à raison de 20 € par jour ;
- agents ayant été mis à disposition des EMS à raison de 30 € par jour.

La période travaillée comme étant celle liée au confinement est considérée à l'unanimité du 18 mars au 10 mai inclus. La prime ne sera versée qu'à partir d'une journée et demie de présence. Le calcul s'effectue à la demi-journée de travail et n'est pas proratisé au temps de travail de l'agent. La prime exceptionnelle sera versée au mois de décembre 2020.

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Les élus ont autorisé à l'unanimité M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur la base des crédits nouveaux avant le vote du budget primitif 2021 pour un montant global de 3 126 555 €.

Actualisation des autorisations de programme/crédits de paiement de l'extension périscolaire sur le groupe scolaire Bourgchevreuil

Il a été approuvé à l'unanimité l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour les travaux d'extension du périscolaire sur le groupe scolaire Bourgchevreuil pour un montant total de 2 090 000 €, soit un écart de 144 729 € par rapport au total de dépenses en mars 2020.



📍 PLAN DE GESTION DES ARBRES 2021

Le plan de gestion des arbres de la ville pour l'hiver 2020-2021 est disponible sur le site internet de la Ville, www.ville-cesson-sevigne.fr

Les interventions programmées pour la période 2021

- ▶ Parc du Pont des Arts : abattage d'un tilleul, d'un chêne, abattage et mise en totem d'un chêne : ces arbres sont en mauvais état sanitaire ;
- ▶ Parc de la Chalotais, terrain de boules : taille sanitaire de suppression du bois mort sur trois chênes ;
- ▶ Cimetière : abattage de deux liquidambars et trois prunus (problème de circulation des véhicules dans l'allée et projet global de végétalisation du cimetière) ;
- ▶ Chemin piéton rue des Noës : abattage et mise en totem de trois chênes ;
- ▶ Manoir de Grippé : abattage d'un frêne (dégradations de l'enrobé et risque de dégradation des réseaux et fondations du manoir, dû au système racinaire) ;
- ▶ Merlon face au lycée Ozanam : abattage de trois arbres penchés et dangereux, en crête du merlon ;
- ▶ Bd de Dézerseul : abattage d'un

chêne mort (problème sécuritaire) ;

- ▶ Bord de Vilaine : abattage de deux peupliers morts (problème sécuritaire) ;
- ▶ Allée de la Guernache : abattage de deux bouleaux (projet de réaménagement de la placette) ;
- ▶ Merlon bd Saint-Roch : taille de branches le long des propriétés riveraines rues Douet, Four, Roquet, Pierins, abattage de sujets morts ;
- ▶ Chemin piéton du Placis Vert : abattage de deux chênes (mauvais état sanitaire et problème sécuritaire) ;
- ▶ Rue de la Croix Connue : taille de réduction sur cinq platanes et élagage de 28 arbres de haute tige sur le haut du talus situé en partie nord de la rue (problème de proximité avec les propriétés riveraines) ;
- ▶ Chemin piéton rue des Gardes : recépage de la haie de châtaigniers ;
- ▶ Rue de la Rabine : taille de réduction de volume d'un chêne ;
- ▶ Rue du Douet : abattage de deux pins (mauvais état sanitaire) ;
- ▶ Avenue de la Hublais : abattage de trois peupliers (mauvais état sanitaire) ;
- ▶ Rue des Ormeaux : abattage d'un chêne (mauvais état sanitaire), éla-

gation sanitaire et taille d'éclaircissage sur deux chênes ;

- ▶ Rue des Peupliers : abattage de quatre chênes (mise en totem de trois chênes) et trois frênes ;
- ▶ Abords rond-point Carrefour : abattage de trois pins ;
- ▶ Chemin piéton rue du Roquet : abattage de deux chênes morts dont mise en totem d'un chêne.

Les principaux sites de plantations à réaliser en 2021

- ▶ Square du Cormier : replantation de 24 arbres d'essences variées ;
- ▶ Projet de plantation sur ViaSilva : participation des riverains intéressés pour proposer de nouveaux sites de plantation, et concertation de ceux-ci pour le choix des essences.

📍 QUE FAIRE DU SAPIN ?

Après les fêtes, le sapin n'est pas à mettre avec les ordures ménagères. Il est possible de le déposer à la déchetterie. La Ville mettra également à disposition un container situé sur le parking bd de Dézerseul près du collège Bourgchevreuil en janvier.

Contact : 02 99 83 52 00 (serveur vocal, demander "services Techniques")





Une opération de faucardage s'est déroulée en octobre sur la Vilaine, entre le pôle France kayak et plaine de Baud afin de faucher les plantes invasives. Une autre opération concernera le secteur du stade d'eaux-vives.



À nous la montagne : des jeunes ont participé à un stage au service Espaces verts du 19 au 23 octobre, leur permettant de partir à la montagne à un coût réduit. Une activité proposée par l'Escale.



Cinq jeunes de l'Escale ont embelli un transformateur pendant les vacances de la Toussaint, rue de Leitrim, dans le quartier de la Monniais. Avant de passer à la pratique avec l'intervenant, artiste peintre Mourad, les jeunes, accompagnés de l'animatrice de la maison des Jeunes Élodie ont eu une sensibilisation aux risques électriques par des agents d'Enedis. Une partie du coût du séjour à la montagne prévu en février sera pris en charge par la Ville pour remercier les jeunes de leur investissement.



Des agents du service des Espaces Verts se sont chargés de couper l'arbre tombé dans la Vilaine pendant une tempête près du stade d'eaux-vives. Une opération qui a nécessité de baisser le niveau de la rivière.



Une nouvelle organisation du marché du samedi matin a été proposée samedi 7 novembre : il a été étendu à l'ensemble de la place pour permettre de garantir le respect des gestes barrières.



En raison des conditions sanitaires, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en petit comité place du Marché, en présence de Bernard Colleu, président de l'UNC ; le Maire Jean-Pierre Savignac et le général de division Thierry Lasserre, commandant des Systèmes d'Information et de Communication (Comsic).



À l'issue de la cérémonie du 11 novembre, Louis Le Méhec, 67 ans, soldat de France depuis 32 ans, porte-drapeau depuis 13 ans a reçu l'insigne de Porte-drapeau avec étoile d'argent (récompensant au moins 10 années d'activité), remise par le général de division Thierry Lasserre.

© Olivier Rault



À la suite du premier confinement, des résidents d'Automne ont souhaité apprendre à communiquer via le numérique. Thomas, stagiaire, anime depuis le mois de juillet un atelier numérique tous les jeudis matin.



Jusqu'à présent, l'accès internet était accessible uniquement dans la salle d'animation. L'installation du Wifi couvrant les résidences Automne et Beausoleil est prévue en décembre.

LES ATELIERS DE LA BIO

APPRENDRE À FAIRE SOI-MÊME
POUR RENDRE SON QUOTIDIEN PLUS BIO !



Cours de cuisine bio-végétarienne, soirée zéro déchet, ateliers jardinage, alimentation et soins de bébé, apprendre à faire ses conserves de légumes lacto-fermentés, découvrir les bases de l'aromathérapie, réaliser ses savons et produits d'entretien, rencontres avec nos producteurs locaux.

Informations et inscriptions :
www.scarabee-biocoop.fr

MAGASIN & RESTAURANT
8 AVENUE DES PEUPLIERS
CESSON-SÉVIGNÉ

COOPÉRATIVE
DE CONSOMMATEURS
DEPUIS 1983

biocoop
Scarabée

ÉCONOMIE & COMMERCE SOUTIEN AUX COMMERÇANTS

Conseil et assistance aux artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs cessonais Ligne : 02 99 83 62 02

Un service de conseil personnalisé initié par la municipalité à l'attention des artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs cessonais qui font face aux conséquences économiques de la crise liée au Covid-19.

L'objectif : un soutien par expertise

« Nous sommes envahis par les informations. Quand il s'agit d'appliquer les modalités, c'est difficile à mettre en place pour un commerçant ou un artisan, constate Pascal Peltier, conseiller municipal délégué aux commerces, relations avec les commerçants, entreprises et immobilier des entreprises. Nous avons donc décidé de mettre en place une ligne locale, confidentielle et gratuite, dédiée à la mairie de Cesson-Sévigné. »

Deux experts comptables

Deux Cessonais, Didier Vrignaud, expert comptable commissaire aux comptes retraité, épaulé par un confrère, Denis Rousseau, ex-expert comptable, ont été sollicités par le Maire Jean-Pierre Savignac. Ils connaissent bien la ville et un suivi des dossiers peut être assuré. Ils peuvent répondre à des questions techniques, comme par exemple "Quand est-ce que l'on considère la date de création de l'entreprise ?" « Des recherches que nous faisons à la suite d'une question d'un commerçant peuvent être utiles pour d'autres. Nous mutualisons les recherches. L'idée n'est pas de faire quelque chose à la place de quelqu'un, nous



Le Maire Jean-Pierre Savignac ; Didier Vrignaud, expert-comptable commissaire aux comptes retraité ; Pascal Peltier, conseiller municipal délégué aux commerces, relations avec les commerçants, entreprises et immobilier des entreprises.

sommes dans l'analyse de l'information, souligne Didier Vrignaud. La situation est compliquée en ce moment mais il faut rester optimiste. »

« Je remercie vivement Didier Vrignaud et Denis Rousseau. Notre rôle de collectivité est d'accompagner les commerçants et les artisans » déclare Jean-Pierre Savignac.

Ligne accessible le temps nécessaire

Les deux experts donnent des conseils bénévolement. La cellule durera le temps nécessaire, au moins jusqu'à la fin de l'année 2020.

Les horaires : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h au 02 99 83 62 02.

La ligne est gratuite, l'appel est confidentiel.

Click and collect

Pendant la période de confinement, certains commerçants et artisans cessonais contraints de fermer se sont adaptés et ont proposé des solutions de vente à distance: en click and collect (c'est-à-dire en réservant par internet et en se déplaçant pour chercher la commande), à emporter, et en livraison.

La liste a été diffusée sur le site internet de la Ville et sur les réseaux sociaux.

« Le click and collect est un bon moyen de soutenir les commerçants de la commune » souligne le Maire Jean-Pierre Savignac.

Autres soutiens

La municipalité a décidé d'exonérer les loyers pour les cellules commerciales appartenant à la Ville. Lorsque l'activité reprendra, les droits de terrasse seront également exonérés.



Le "click and collect", un moyen de soutenir les commerçants et les artisans de la commune.



En raison des conditions sanitaires, les spectacles des mois de novembre et décembre sont reportés ou annulés. Retrouvez les conditions de remboursement sur le site internet du Pont des Arts, www.pont-des-arts.ville-cesson-sevigne.fr

L'équipe reste à votre écoute (accueil téléphonique au 02 99 83 52 20) le lundi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ; le mardi de 13h30 à 17h30 ; le

mercredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ; le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ; le vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

Spectacles reportés

► "Roberto Fonseca" prévu mardi 17 novembre est reporté au **lundi 16 novembre 2021**.

► "Les Crapauds Fous" prévu le jeudi 19 novembre est reporté au **vendredi 8 octobre 2021**.

► "Clarika (sans Da Silva)" prévu le jeudi 26 novembre est reporté au **mardi 9 novembre 2021**

► "In Tarsi" prévu le 6 décembre est reporté **entre le 24 et le 26 novembre 2021** (il y aura toujours deux dates) ;

► "Tutu," prévu le 11 et 12 décembre est reporté **les jeudi 10 et vendredi 11 décembre 2021**.

Merci de d'adresser votre demande de report au Pont des Arts en transmettant vos billets au service Billetterie

avant le 8 janvier :

- par voie postale : Pont des Arts, Parc de Bourgchevreuil, 35510 Cesson-Sévigné,
- par mail à l'adresse pont-des-arts@ville-cesson-sevigne.fr,
- dans la boîte aux lettres située à l'entrée du Pont des Arts.

Il sera alors procédé à l'échange et les nouveaux billets seront envoyés par la suite (vraisemblablement pas avant 2021) pour la nouvelle date. Il est indispensable de donner vos anciens billets pour recevoir les nouveaux. Si toutefois, ce report ne vous convenait pas, nous pouvons procéder à un remboursement. Pour cela, merci de nous adresser votre demande en transmettant votre RIB/IBAN et vos billets. Le remboursement se fera par virement bancaire, par le Trésor Public.

Les spectacles annulés

"Empty Freezers" du jeudi 5 no-

RENNES HABITAT

MAÎTRE D'ŒUVRE depuis 1998

NEUF ■

EXTENSION ■

RÉNOVATION ■

PLANS 3D

PLANS PERSONNALISÉS

RÉNOVATION

NEUF

EXTENSION

AGENCE A CESSON SEVIGNÉ - 02 99 62 57 31

www.rennes-habitat.fr

vembre ; "Ton père" du lundi 9 novembre ; "Schubert in love" du jeudi 12 novembre ; Le concert de Da Silva du jeudi 26 novembre (qui devait se produire avant le concert de Clarika) ; "La Bouche pleine de terre" du mardi 1^{er} décembre ; "Kepa" du jeudi 3 décembre.

Vous pouvez adresser votre demande de remboursement en transmettant votre RIB/IBAN et vos billets au service Billetterie **avant le 8 janvier** de la même façon que pour les spectacles reportés. Les demandes de remboursement seront traitées dans les meilleurs délais dès la réception de votre envoi (billets + RIB/IBAN). Le remboursement se fera par virement bancaire.

À noter : à l'heure où le Cim est imprimé: "L'histoire du rock" et "De la disparition des larmes" sont encore en négociation (soit report, soit annulation).

➤ ÉCOLE DES ARTS

- Pendant le confinement, les cours individuels et collectifs sont donnés à distance. L'équipe a tout mis en place pour assurer une continuité pédagogique.
- Le spectacle transversal du jeudi 17 décembre est annulé.

➤ PHILIPPE COUSIN, SCULPTEUR ANIMALIER

Dans le Cim du 1^{er} septembre, Philippe Cousin, sculpteur animalier, a été présenté. Il a exposé trois œuvres à la Biennale de Rambouillet. Les résultats ont été prononcés le 3 octobre : Philippe Cousin a été classé 5^e sur 70 sculptures pour le prix du public. « *C'est le résultat le plus important à mes yeux* » souligne le Cessonais. L'exposition a attiré plus de 1 200 visiteurs, « *le commissaire de l'exposition était ravi d'une telle affluence.* » Philippe Cousin est à la recherche d'un atelier d'artiste. « *Mon idée serait aussi de pouvoir recevoir de temps à autre*



Les sculptures de Philippe Cousin exposées à la Biennale de Rambouillet

© J. Philippe Cousin

des élèves pour leur montrer, leur expliquer le processus de création. Il y a eu à Rambouillet la visite de plusieurs groupes scolaires et apparemment ça leur a beaucoup plu. »

➤ MÉDIATHÈQUE

Livraison à domicile

Après la mise en place du drive, la Médiathèque a étoffé son offre de service et proposé en novembre une livraison à domicile, dans le strict respect des consignes sanitaires. Un agent du service culturel est allé porter des documents aux personnes vulnérables, dans l'impossibilité de se déplacer. Pour bénéficier de ce service, il fallait être abonné ou s'abonner à la Médiathèque.

Les usagers et usagers appelaient la Médiathèque pour définir leur besoin, choisir les documents souhaités et caler un rendez-vous pour la livraison. Les documents étaient récupérés selon le même principe 5 semaines plus tard. Livres, livres en grands caractères, revues, livres audio, CD, DVD, partitions : tout était empruntable dans la limite de 15 documents et 3 DVD pour les cartes adultes.

La livraison à domicile est réservée aux périodes de confinement et pourra continuer à fonctionner dans ce cadre.

Fermeture exceptionnelle

N'ayant pu faire l'inventaire de la médiathèque en novembre en raison des conditions sanitaire, la Médiathèque sera fermée les **mardi 15 et mercredi 16 décembre**.

Animation ou non ?

Pour être tenus au courant de l'actualité et de la reprise des animations de la Médiathèque, consultez le site internet, Facebook et Instagram qui sont actualisés régulièrement. Vous pouvez aussi lire la newsletter « La Confithèque » pour ne manquer aucune information.



Un nouveau service proposé par la Médiathèque en période de confinement : la livraison à domicile de livres.



Sylvie Sévellec, championne de France master en marche (10 km)

ATHLÉTIC CLUB CESSONNAIS

Sylvie Sévellec était montée sur la 1^{ère} marche du podium pour les 10 km marche à l'occasion des championnats de France organisés à Cesson-Sévigné. Cette année, elle a été de nouveau sacrée championne de marche à Chalon-sur-Saône, le dimanche 11 octobre, avec un changement de catégorie puisqu'elle concourt en master. « Les championnats devaient se dérouler en mai. Je n'ai appris qu'en septembre qu'ils étaient reportés et l'événement a failli être annulé en raison des conditions sanitaires. C'est dur de se mobiliser » confie la championne, qui a toujours poursuivi ses entraînements malgré tout. Elle a mis 55 minutes et 13 secondes pour parcourir les 10 km. Prochain objectif ? « Pour l'instant, je ne sais pas. Je visais les championnats d'Europe mais ils ont été annulés. »

ASCK LES POISSONS VOLANTS

Les Championnats de France de Slalom Canoë Kayak organisés pendant une semaine sur le stade d'eaux vives des Pays des Écrins de l'Argentière ont eu lieu du 27 au 29 octobre. L'événement devait avoir lieu initialement en juillet, mais compte-tenu des contraintes sanitaires, il a été repoussé à la seconde semaine des vacances de la Toussaint et s'est tenu en effectifs réduits.

En individuel, Camille Castryck est championne de France en Canoë, catégorie Junior, Titouan Castryck est champion de France en Kayak, catégorie U16 et Mewen Debliquy est 3^e en Canoë, catégorie Junior.

En équipe Jules Brisson, Titouan Castryck et Elouan Debliquy sont Champions de France catégorie kayak U16.



Titouan Castryck, champion de France kayak U16.

Camille Castryck, Mewen Debliquy et Julien Mizzi obtiennent la médaille d'argent dans la catégorie canoë junior.

De belles performances et résultats, toute la famille des Poissons Volants est très fière de ses athlètes.

Pour plus d'informations sur les événements et la vie du club, consultez le site internet : www.asckpv.wordpress.com



Camille Castryck, championne de France canoë junior



L'ensemble des participants cesson nais aux championnats.



☛ CARAMBOLE

Don à deux associations caritatives.

Carambole a fait don d'une partie de la recette de la pièce *Toc Toc* jouée en janvier 2020. Claudine Heringer, présidente de l'association Myosotis 35 et Jean-Yves Simonet, responsable partenariats du Secours Populaire,

ont reçu chacun un chèque de 400 €. « La troupe Carambole tient à faire ce geste solidaire dans la mesure où les recettes du spectacle le permettent. *Toc Toc* a été un succès, et c'est grâce à ce public que nous pouvons faire ces dons » explique Yvon Roze, trésorier de Carambole.

L'argent remis permettra de poursuivre l'action de Myosotis auprès des enfants hospitalisés au service d'oncologie pédiatrique de l'hôpital sud. La quinzaine de bénévoles de Myosotis accompagne les enfants malades et leurs familles dans leur parcours de soins. Pour Jean-Yves Simonet, ce don arrive au bon moment, la crise sanitaire a provoqué un bond de 30 % des besoins d'assistance aux personnes en situation de précarité. Cette crise sanitaire a aussi eu un impact sur l'association Carambole, puisqu'elle a décidé de ne pas jouer en 2021, les conditions sanitaires imposées ne permettant pas de répéter dans des conditions sereines. Carambole donne rendez-vous à son public début 2022

☛ ÉCRIVAIN PUBLIC NUMÉRIQUE

En cette période incertaine concernant les cours en présentiel, l'association s'adapte.

Visioconférence : le confinement nous isole de nos proches, de nos amis, relations... si vous souhaitez mieux connaître des outils simples à utiliser pour rompre votre isolement, n'hésitez pas à contacter l'association.

Mail : epn35510@gmail.com
07 83 38 02 65

☛ PAROISSE S^{TE} CATHERINE DE SIENNE

La communauté paroissiale et le Père Téhel, sont dans la Joie de vous faire part de l'Ordination Diaconale en vue du sacerdoce de Paul DAVID par Mgr Joly, évêque auxiliaire de Rennes, qui aura lieu **dimanche 6 décembre** à 15h à l'église Saint-Martin. La cérémonie ne sera pas ouverte au public : les consignes sanitaires seront respectées. En effet, elle sera retransmise en direct sur Youtube : Diocèse de Rennes.



© Collection Musée de Bretagne

☛ CESSON MÉMOIRE ET PATRIMOINE

Les adhérents préparent une exposition pour célébrer les 100 ans de Cesson devenu Cesson-Sévigné (le 23 avril 1921). À cette occasion, **ils recherchent des photos et des cartes postales pour préparer l'exposition "100 ans, 100 photos"**. À vos tiroirs ! L'exposition est prévue en été 2021, à la galerie Pictura, au Pont des Arts.



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES PRÉSENTE

Cesson-Sévigné a du talent

* :: Edition #1 :: à la maison *

Un Jury composé d'acteurs locaux...

*
Trois catégories: Moins de 10 ans, les 10 à 20 ans, les plus de 20 ans et/ou en famille...

Participation en solo, duo ou trio... *

Danse, chant, musique, magie, humour,
dessin, improvisation théâtrale.... *

Sur support vidéo

Inscriptions du 9/12/2020 au 10/01/2021

via le site internet de la Ville www.ville-cesson-sevigne.fr

Contact : cmj@ville-cesson-sevigne.fr ; tél : 07 8755 24 41

